

## suppresion des RTT par l'employeur

Par <b>tenesol</b> , le <b>05/02/2021</b> à <b>11:27</b>
Bonjour
J'ai un contrat de travail a 39h avec RTT suite a accord d'établissement. Mon employeur a décider de réduire le temps de travail a 35h avec suppression des RTT pour certains mais pas tout le monde suite a des difficultées financières.  Il est écrit dans mon contrat que les horaires de travail pourront etre modifié en fonction des impératifs de production.
Est- légal ?
Merci de votre aide
Par <b>P.M.</b> , le <b>05/02/2021</b> à <b>12:05</b>
Bonjour,
Il faudrait savoir si un nouvel Accord d'entreprise a été conclu notamment un Accord de Performance Collective
Par <b>tenesol</b> , le <b>05/02/2021</b> à <b>12:10</b>
Bonjour
Il y a eu un APC mais il ne portait pas sur ce point.
Merci de votre aide

## Par P.M., le 05/02/2021 à 14:58

A priori, il ne peut donc pas faire une telle modification, je vous conseilleris déjà de vous rapprocher des Représentants du Personnel...